

2025-115



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON

Séance du 19 novembre 2025 – Délibération n°115

**Convocation envoyée,
affichée le : 13/11/2025**

Objet : CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ACCUEIL DU PUBLIC SCOLAIRE EN MEDIATHEQUE

Nombre de membres :

En exercice : 28

Présents : 18

Pouvoirs : 5

Votants : 23

Absents : 5

L'an deux mil vingt-cinq et le dix-neuf novembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Sévérac d'Aveyron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Edmond GROS, maire de la commune.

Président de séance : Monsieur Edmond GROS

Secrétaire de séance : Madame Françoise CAPUS

Résultats :

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : ANGLADE Clémence - BOUDIAS DECROIX Nathalie - BRUNET Mélanie - BURGUIERE Philippe - CAPUS Françoise - CARON Annick - CARNAC André - CONSTANS Mathieu - DE LESCURE Jérôme - FOS Mariana - JARROUSSE Caroline - LAURAIN Damien - LAYRAL Rémi - GROS Edmond - MAJOREL Aurélien - MAJOREL Aimé - ROZIERE Régine - SAHUQUET Jean-Marc.

**Liste des délibérations
affichée le : 21/11/2025**

Absents : BORIE Nina - BOURREL Thierry (pouvoir à JARROUSSE Caroline) - CAZES CORBOZ Maryse (pouvoir à ROZIERE Régine) - DUTRIEUX Patrick (pouvoir à CARON Annick) - FABRE Emilie - LABRO Isabelle - MULLER Geoffroy (pouvoir à DE LESCURE Jérôme) - MURET Yvain - RAGOT Annie - TAJAN Isabelle (pouvoir à BURGUIERE Philippe)

(Annexe jointe)

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que suite à l'ouverture de la médiathèque en 2024, des animations et des facilités d'accès ont été mises en place pour les écoles du territoire. La pérennisation de cette politique publique pour les années à venir engage la municipalité à encadrer et clarifier ces accompagnements à travers l'adoption d'une convention.

Après avoir entendu l'exposé,

2025-115

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'arrêté préfectoral du 6 novembre 2015 portant création de la commune nouvelle de Sévérac d'Aveyron ;

Vu le projet de convention joint à la présente délibération ;

DECIDENT

ARTICLE 1 : D'ADOPTER la convention de partenariat pour l'accueil du public scolaire en médiathèque ;

ARTICLE 2 : D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,

Le Maire
Edmond Gros



Le secrétaire de séance
Françoise CAPUS

